

Séance du 29 novembre 2022

Date de Convocation : 18 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à 20 h 30 minutes. Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe CARRETTE, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CARRETTE Christophe, ALLANO Christelle, BURY Elvira, DEBUIRE Emilie, FRATANI Ludovic, FERREIRA Allison, GUYOT Joël, SIRVENT Rémy, COUSIN Charline.

Absente excusée : BOUGET Anne

Absents : CHAUDELET Maud, ROUTHIAU Philippe, HAMARD Johannes, MAHE Louise,

Mme COUSIN Charline a été nommé(e) secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Christophe CARRETTE, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

- Budget : Décision modificative n°3
- Demande de subvention : Porte école et restaurant scolaire ;
- Demande de subvention : Volets salle du conseil ;
- Affaire Générale : Attribution d'un nom à la place de la Mairie ;
- EPN : Convention pour la restauration de la mare ;
- Devis ;
- Rapport des Commissions ;
- Questions diverses ;

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour :

- **FINANCE : Demande de subvention mutation logiciel métier,**
- **FINANCE : Demande de subvention meuble chauffant,**
- **SIEGE : Travaux rue de la Briqueterie,**

L'assemblée accepte les ajouts à l'ordre du jour.

1) BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°3 (D.29/2022)

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget 2022 afin de pouvoir rendre positif un article nécessaire au paiement d'une facture.

Dépenses de fonctionnement Chapitre 67 – article 6718 : - 700.00 €
Dépenses d'investissement Chapitre 20 – article 202 : + 700.00 €

Dépenses de fonctionnement – chapitre 023 : + 700.00 €
Recettes d'investissement – chapitre 021 : + 700.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition de mouvement de crédit.

2) FINANCE : DEMANDE DE SUBVENTION - PORTE ECOLE ET RESTAURANT SCOLAIRE (D.30/2022)

Monsieur le Maire explique qu'il est urgent de changer une porte au restaurant scolaire et une porte d'école.

Des devis ont été réalisés pour un montant de 6 211.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve le projet qui lui est présenté,**
- **Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR,**
- **Autorise le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours,**
- **Autorise l'inscription de la somme au Budget de l'exercice 2023, au compte 21312,**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.**

3) FINANCE : DEMANDE DE SUBVENTION - VOLETS DE LA SALLE DU CONSEIL (D.31/2022)

Monsieur le Maire explique que les systèmes d'ouverture manuel des deux volets en salle du Conseil, sont cassés, il est urgent pour la sécurité d'installer un système électrique.

Monsieur le Maire indique que l'agglomération EPN pourrait nous venir en aide financièrement par l'intermédiaire du fonds de concours.

Un devis a été réalisé pour un montant de 1 607.46 € HT.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 50% du montant total soit 803.73 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE l'installation du système électrique,**
- **AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 803.73 € HT,**
- **AUTORISE l'inscription de la somme au Budget de l'exercice 2023, au compte 21311,**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.**

4) FINANCE : DEMANDE DE FONDS CONCOURS POUR LA MIGRATION DU LOGICIEL METIER (D.32/2022)

Monsieur le Maire explique que les évolutions réglementaires et technologiques du secteur public impliquent des investissements réguliers pour avoir des outils modernes et fiables. Considérant le passage obligatoire à la comptabilité M57 à partir du 1^{er} janvier 2024. Considérant que le logiciel actuel ne supportera pas le passage à la M57, il devient impératif d'investir dans la migration du logiciel métier.

Monsieur le Maire indique que l'agglomération EPN pourrait nous venir en aide financièrement par l'intermédiaire du fonds de concours.

Un devis a été réalisé par la société Caux Formatique pour un montant de 3 257.00 € HT. Il propose de demander une subvention à hauteur de 50% du montant total soit 1 629.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la migration de « Horizon Online » à « JVS INFINITY CLOUD »,**
- **Autorise le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 1 629.00 € HT,**
- **Autorise l'inscription de la somme au Budget de l'exercice, au compte 2051.**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.**

5) FINANCE : DEMANDE DE FONDS CONCOURS – MEUBLE CHAUD CANTINE (D.33/2022)

Monsieur le Maire explique que le meuble chaud de la cantine est défaillant, pour la bonne continuité du service, il est urgent d'investir dans un nouveau meuble chaud.

Monsieur le Maire indique que l'agglomération EPN pourrait nous venir en aide financièrement par l'intermédiaire du fonds de concours.

Un devis a été réalisé pour un montant de 2 622.00 € HT.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 50% du montant total soit 1 311.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE l'achat d'un nouveau meuble chaud,**
- **AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 1 311.00 € HT,**
- **AUTORISE l'inscription de la somme au Budget de l'exercice 2023, au compte 2188,**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.**

6) AFFAIRE GENERALE : ATTRIBUTION D'UN NOM A LA PLACE DE LA MAIRIE (D.34/2022)

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Monsieur le Maire explique aussi que l'attribution d'un nom de rue est porteuse de sens. Il peut exprimer un hommage public envers un personnage de l'histoire nationale ou locale tout comme rappeler un événement historique. Les noms de rue sont alors considérés comme des vecteurs de mémoire.

Monsieur le Maire, en mémoire à M. Gérard LEFRANÇOIS, maire de la commune de 1997 à 2008, propose de nommer la place de la Mairie :

PLACE GÉRARD LEFRANÇOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination de la place :

- **Valide le principal général de dénomination de la place de la Mairie,**
- **Valide le nom attribué à la place de la Mairie,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- **Adopte la dénomination suivante : PLACE GÉRARD LEFRANÇOIS**

7) EPN : CONVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA MARE (D.35/2022)

Monsieur Le Maire expose :

Depuis 2018, de nombreuses mares des communes de l'agglomération ont été restaurées par EPN dans le cadre du Programme régional d'actions en faveur des mares.

Cette opération, menée en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie, permet aux mares de retrouver leur fonctionnalité et d'accueillir une faune et une flore locale diversifiées.

L'action se poursuit chaque année, environ 15 mares restaurées sur le territoire. Des travaux de curage, d'extraction mécanique et manuelle, et de reprofilage des berges seront ainsi réalisés.

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans la restauration de la mare, rue du Parc, parcelle OA 0088 appartenant à la commune.

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 28/06/2022 ;

Considérant la convention bipartite présentée à l'assemblée qui a pour objet de définir les travaux, les modalités de financement et les responsabilités de la commune et l'EPN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE le Maire à signer la convention,**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.**

8) SIEGE : TRAVAUX RUE DE LA BRIQUETERIE (D.36/2022)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- en section d'investissement: **15 833.00 €**
- en section de fonctionnement: **6 250.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise :

- **Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- **L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),**

9) DEVIS

M. FRATANI informe l'assemblée que l'entreprise VERISURE, spécialiste des alarmes, propose des offres pour les collectivités.

10) RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission EPN « Voirie-Déchets » M. le Maire informe :

- Voirie : Baisse de la TEOM mais avec des services moindres,
- Mobilité : Augmentation du coût du transport scolaire,
- Fiscalité : Augmentation de la taxe foncière.

Commission EPN « Attractivité économique » :

Suite à la démission de M. HAMBLY Patrick, 1^{er} adjoint et représentant de la commune à la commission EPN « Attractivité économique ».

M. FRATANI Ludovic, 3^{ème} adjoint au maire, sera dorénavant en charge de cette commission.

11) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

11.1 M. le Maire fait un retour très positif des administrés, concernant l'extinction de l'éclairage public à 21h.

11.2 Vœux du Maire : Les vœux du maire auront lieu au restaurant scolaire le samedi 14 janvier à 16h.

11.3 Repas des Anciens : M. le Maire propose cette année d'organiser une sortie « Cabaret – Repas » en collaboration avec l'association « ARMA ». Une demande sera faite auprès de l'association.

11.4 Mme DEBUIRE Emilie relance Mme COUSIN Charline sur le projet citoyen « nettoignons la nature ». Mme COUSIN Charline fera un point lorsque le projet sera abouti.

11.5 M. SIRVENT demande l'état d'avancement concernant le mur renversé sur le trottoir, rue de la bonne mare. M. le Maire informe l'assemblée que la propriétaire est toujours en attente de l'assurance.

11.6 Mme FERREIRA demande, si la commune sera décorée en illumination à l'occasion des fêtes de Noël. M. le Maire répond que les illuminations seront installées du 12 décembre 2022 au 4 janvier 2023.

11.7 Mme BURY Elvira explique qu'il devient urgent de prévoir au remplacement de l'agent qui partira à la retraite en fin d'année scolaire. M. le Maire fait un point sur l'organisation de l'emploi des agents.

LA SEANCE EST LEVÉE A 22h40

Mouettes le 29 novembre 2022
Le Maire,
Christophe CARRETTE



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'C. Carrette', is written over the official seal and extends across the page.